

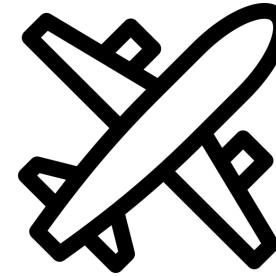


08 > 10 Avril
📍 Laval, France

GUIDE EXPOSANTS



VENIR A LAVAL



Transport aérien

Bénéficiez d'une réduction sur l'ensemble des vols Air France et KLM (jusqu'à 10% sur les lignes internationales, seulement à destination de Paris CDG).

Événement : Laval Virtual

Code événement : GME51040AF

Modalité : Valable pour transport du 28/02/2026 au 17/05/2026

3 étapes pour bénéficier d'une réduction unique :

1. Lors de votre réservation, lorsque l'on vous demande si vous voyagez pour affaires, sélectionnez **OUI** et indiquez **MICE** comme "nom de contrat", ce qui vous permettra, pendant vos vols, de bénéficier de certains avantages du programme de « Reconnaissance Corporate » Air France-KLM associé à l'offre "Global Meetings & Events".

2. Après avoir complété vos données personnelles, cliquez sur "**Vérifiez les détails de votre voyage, choisissez votre moyen de paiement**" en bas de la page et, dans le champ "Saisir un numéro d'avoir ou un code de réduction", entrez le code de réduction : **GME51040AF**

3. Cliquez sur "**Appliquer**" et si les conditions sont remplies, la réduction s'appliquera.

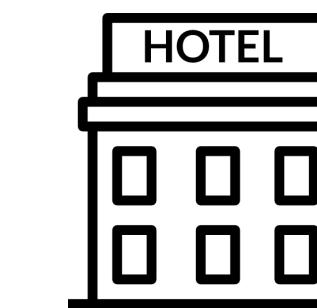
[Réservez votre vol](#)



Navettes

Pour vous rendre sur le Salon, nous vous recommandons d'utiliser le service de navettes mis en place depuis la gare SNCF de Laval, et la gare des bus en centre-ville.

Plus d'informations à venir.



Hébergement

Afin de faciliter votre venue à Laval et préparer votre séjour, retrouvez l'ensemble des hébergements référencés : hôtels, gîtes, chambres d'hôtes...

Conseil : ne tardez pas à réserver votre hébergement, une forte demande subsiste la semaine du Salon Laval Virtual.

Une réservation rapide vous permettra d'accéder aux meilleurs choix et aux meilleurs tarifs.

[Réservez votre hébergement](#)



Espace Mayenne

Adresse : 2 rue Joséphine Baker, 53000 Laval

[Lien Google Maps](#)

PROGRAMME

EXPOSITION

Hall Mayenne et Hall Pégase

CONFÉRENCES

Au cœur de l'événement

COMPÉTITIONS

Pour Startups, Étudiants, Laboratoires,
Studios de production

AWARDS

Pour mettre en valeur les meilleurs projets

NETWORKING

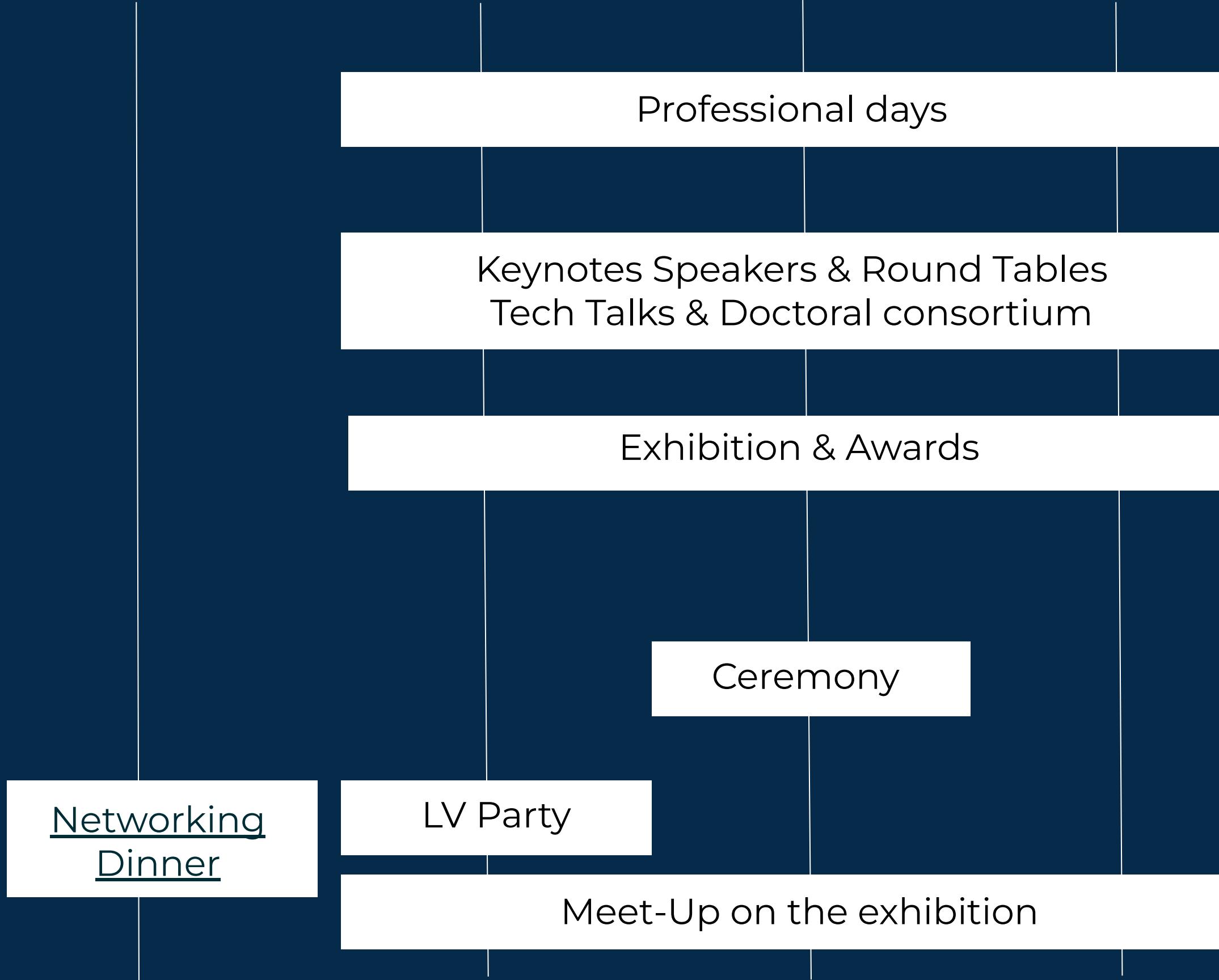
Dans des espaces dédiés, soirées

MARDI 07

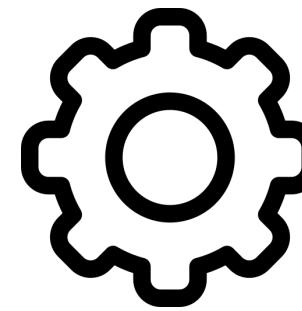
**MERCREDI
08**

JEUDI 09

VENDREDI 10



MONTAGE & DEMONTAGE



Jours et horaires

Lundi 6 avril : 08h00 - 19h00
Mardi 7 avril : 08h00 - 20h00
Vendredi 10 avril : 16h30 - 22h00

**A noter : du lundi au vendredi à partir de 08h00
accès possible pour les exposants par l'entrée principale**



Accès cour technique

A l'arrière de l'Espace Mayenne, suivre le panneau "Livraison et VIP"

En tant qu'exposant, vous bénéficiez d'un accès à la cour technique aux horaires ci-dessus les lundi, mardi et vendredi, et sur présentation impérative de votre badge "EXHIBITOR" (téléchargeable depuis votre espace exposant)

Pour les personnes intervenant sur le montage et démontage, mais non présentes pendant la durée du Salon, l'inscription pour l'accès à la cour technique est à faire ici :

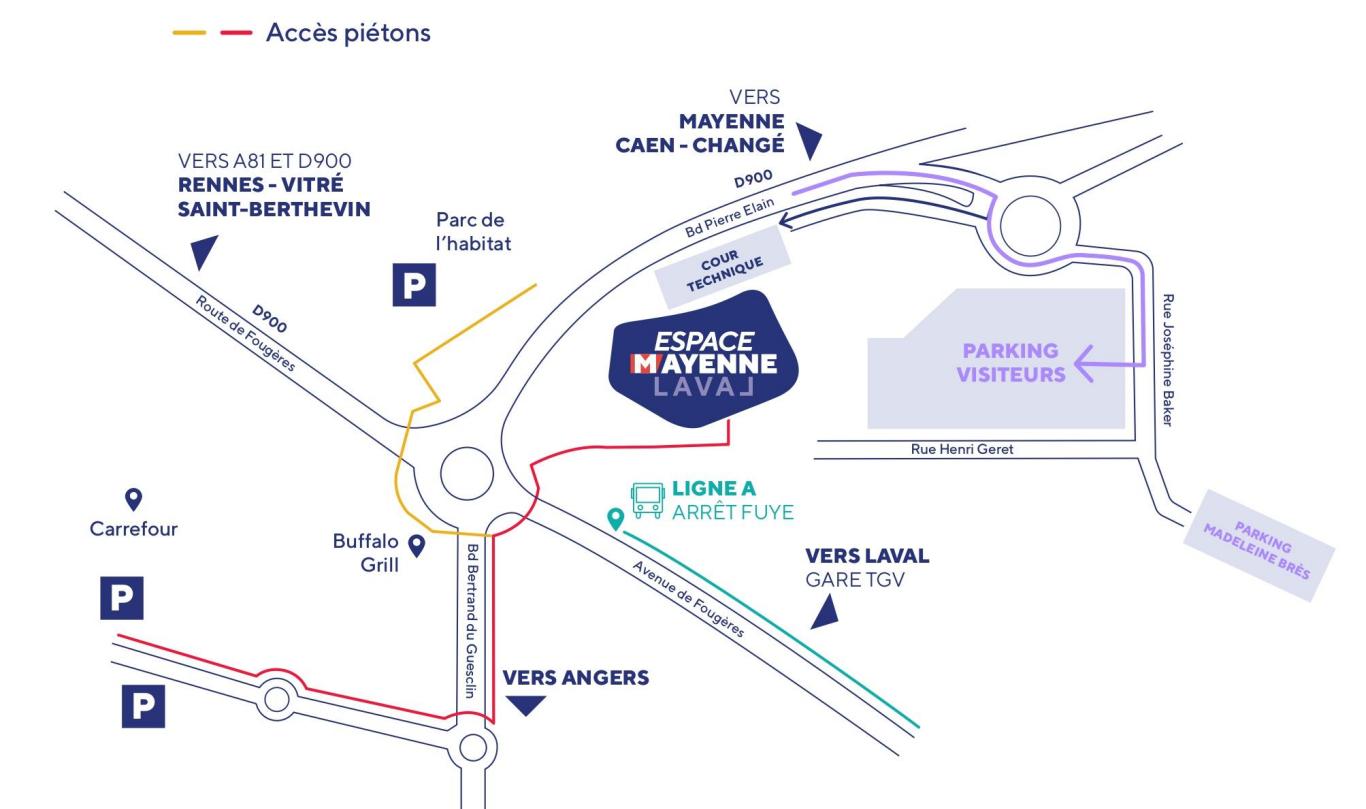
[Accès cour technique sans badge exposant](#)

Une fois votre véhicule déchargé, vous devez quitter la cour technique et stationner sur le parking public

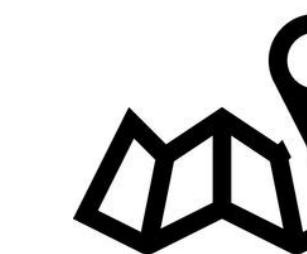


Quais de déchargement

Exposants du Hall Mayenne (Hall M) : Porte 3
Exposants du Hall Pégase (Hall P) : Porte 1

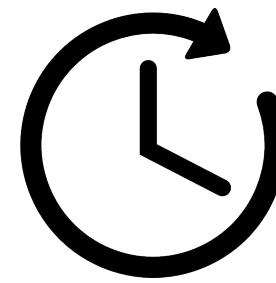


Plan des halls



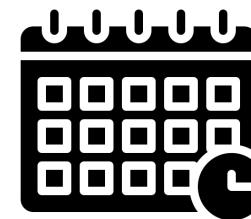
[Plan actualisé](#)

AGENDA & RESTAURATION



Horaires de l'événement

Mercredi 8 avril : 10h00 - 18h00
Jeudi 09 avril : 09h00 - 18h30
Vendredi 10 avril : 09h00 - 16h00



Temps forts

Mardi 7 avril :
19h30 : Dîner Networking, organisé par Laval Mayenne Technopole

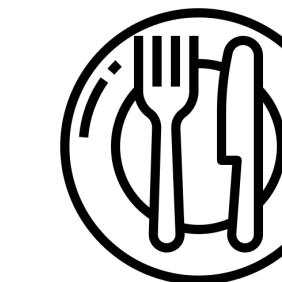
[Inscription](#)

Mercredi 8 avril :

08h30 : Petit-déjeuner offert aux exposants, *Lounge 1*
19h30 : Soirée LV Party

Jeudi 9 avril :

19h00 : Cérémonie des Awards, *Conference Hall*



Se restaurer sur le Salon

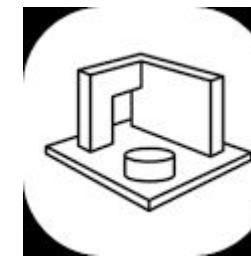
Plusieurs espaces sont à votre disposition :

- Lounge 1 : restauration sucrée toute la journée, et salée pour le déjeuner
- Lounge 4 : restauration sucrée toute la journée, et salée pour le déjeuner
- Foodtrucks (extérieur)
- Important : pour limiter l'attente le midi, pensez à réserver vos déjeuners dès votre arrivée chaque matin**

Il est interdit d'apporter ou se faire livrer de la nourriture et des boissons à l'intérieur du Salon. Pour toutes vos demandes de cocktails, petit-déjeuners ou autres, nous vous proposons un service traiteur en plus de l'offre restauration permanente. Seules les gourdes d'eau seront autorisées au contrôle sécurité.

REGLEMENT D'ARCHITECTURE

(1/4)



Stands

Chaque stand dit "équipé" est fourni avec des cloisons de 2,50m de hauteur recouvertes de coton gratté, de la moquette au sol, un éclairage par leds et un boîtier électrique de 2kw.

Si vous avez opté pour un emplacement dit "nu", votre projet de stand devra être validé par Laval Virtual **avant le 27/02/2026.**

En cas de non validation, celui-ci est susceptible d'être modifié ou interdit par l'organisation du Salon lors du montage.

Si vous concevez votre aménagement avec un prestataire, merci de nous retourner impérativement le plan de votre stand (*à plat, élévation côtés et visuels si possible*) pour approbation par email, et nous communiquer les coordonnées de votre standiste afin de pouvoir lui ouvrir les accès au site pour son installation.

Laval Virtual :

- Maxime LEROY : mleroy@laval-virtual.org

Régie technique :

- Nicolas BERNARD (3A Evénement) : nicolas@3aevenement.fr

HAUTEUR DE CONSTRUCTION CLOISONS ET RETRAIT

- Aucun élément de décoration, mobilier, enseigne, éclairage, ne doit dépasser les limites du stand.
- Les stands à étage ne sont pas autorisés.
- Toute demande d'installation de signalétique suspendue doit se faire auprès de Laval Virtual **avant le 20/02/2026**.

HAUTEUR LATÉRALE DE LA STRUCTURE

- Pour toute installation nécessitant une hauteur supérieure à la hauteur standard de 2,50m, une demande de validation doit impérativement être faite auprès des régisseurs du Salon.

INTERDICTION D'ÉLINGUER

L'élingage n'est pas autorisé dans l'ensemble des structures, quel que soit le poids de la structure.

CLOISONNEMENT

Les éléments installés en bord d'allées ne devront en aucun cas occulter plus de 50% de la longueur de chaque façade. Est considérée comme fermeture tout élément du décor plein au même titre que les cloisons vitrées et fenêtres.

Il est strictement interdit de percer, visser, clouer, sceller dans les murs, les cloisons, les bardages, les piliers et les sols notamment pour y fixer les machines d'exposition. Il est également interdit de peindre ou de marquer les murs, les piliers et les sols. (voir CGV)

REGLEMENT D'ARCHITECTURE

(2/4)

SIGNALÉTIQUE

Toute signalétique (ballons de signalétique, oriflammes,...) est interdite sur l'ensemble du Salon, puisque ne correspondant pas à l'esprit de l'événement et à sa propre scénographie.

Seules les installations de signalétique haute (tour de signalétique, enseignes, etc.) sont autorisées à maximum 5m de hauteur, sous condition de respecter un retrait minimum de 1m sur les allées et sur les stands mitoyens, et sous validation par nos régisseurs.

ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Pour les stands ayant un plancher d'une hauteur supérieure à 2.5cm, il est nécessaire de réaliser un accès pour personnes à mobilité réduite (accès de largeur minimale de 0.90m avec un pourcentage de pente inférieur à 5%).

ÉCLAIRAGE

Pour rappel ou information, le Salon est plongé dans l'obscurité.

Chaque exposant ne disposant pas d'un stand équipé doit prévoir la mise en lumière de son espace.

Les installations lumineuses devront rester dans l'espace de son stand et ne pas gêner les autres emplacements ainsi que les espaces communs du Salon (projection, gobos, etc.).

SONORISATION / DÉMONSTRATIONS SUR LES STANDS

Les exposants souhaitant organiser des démonstrations sur leur stand doivent prévoir un espace suffisant pour accueillir les spectateurs. Ces démonstrations ne devront en aucun cas gêner les autres exposants ou entraver les allées. En conséquence, le niveau sonore de ces démonstrations devra être de faible intensité (75 décibels maximum) et ne devra entraîner aucune perturbation ou réclamation des exposants voisins. Toute diffusion ou animation commerciale ne devra excéder 15 min par heure.

L'alimentation électrique des sonorisations devra être asservie à l'alarme sonore d'évacuation des pavillons : se rapprocher de nos régisseurs pour commander et faire mettre en place un boîtier d'asservissement.

Si ces conditions n'étaient pas respectées, le Commissariat Technique du Salon imposerait avec les moyens en sa possession (notamment la coupure du courant électrique) l'arrêt immédiat de la sonorisation du stand.

REGLEMENT D'ARCHITECTURE (3/4)

SÉCURITÉ & INCENDIE

L'aménagement de votre stand doit être élaboré selon les arrêtés du 25 juin 1980 modifié, et du 18 novembre 1987 des dispositions particulières de type T (salons commerciaux et grand public) qui fixent les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Le chargé de sécurité incendie est disponible en amont et pendant la manifestation pour répondre à tous types de questions d'ordre réglementaire.

Sur proposition de la commission de sécurité ou du chargé de sécurité, l'organisateur doit interdire l'exploitation des stands non conformes aux dispositions du présent règlement. Dans ce cas, la distribution de l'électricité et des autres fluides sera refusée par l'organisateur.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de fermeture d'un stand pour inobservation des règlements.

ÉLECTRICITÉ

Les installations électriques sur les stands sont établies à partir d'un coffret de livraison qui restera toujours accessible au personnel du stand. Ces installations sont réalisées conformément à la norme NFC-15.100 ; elles sont exploitées sous la responsabilité des exposants. Les câbles électriques doivent être prévus pour une tension minimale de 500 Volts. N'utiliser que des câbles dont chaque conducteur comporte sa gaine de protection, l'ensemble des conducteurs étant logé dans une gaine de protection commune. L'utilisation de prise de terre individuelle est interdite.

La superposition de multiprises est interdite.



Attention :

Laval Virtual, engagé dans une démarche RSE et d'économie d'énergie, coupera l'électricité sur les stands chaque soir à la fermeture du Salon (19h00), et la rallumera chaque matin avant l'ouverture (08h00).

Si votre stand nécessite une électricité en continu 24h/24, il est possible de nous le préciser et souscrire cette option dans la partie "boutique" de votre espace exposants.

REGLEMENT D'ARCHITECTURE (4/4)

DÉMONTAGE DES STANDS

Le démontage des stands ne peut se faire en présence du public et dans tous les cas avant la fermeture de la manifestation au public. Le démontage, le transport de matériel se font sous l'entièvre responsabilité de l'exposant.

INTERNET

Pour une bonne organisation et utilisation du réseau internet pendant le Salon Laval Virtual, voici les règles à respecter impérativement :

1 - Choix du canal : le Wifi fonctionne sur deux bandes de fréquences :

- Fréquence de 2,4 GHz - Sélectionnez uniquement le Canal 1
- Fréquence de 5 GHz - Sélectionnez uniquement le Canal 44

2 - Chaque réseau doit être personnalisé par un nom de réseau en deux parties :

- Numéro de stand
- L'enseigne de votre stand

3 - Puissance d'émission

Réglez la puissance d'émission sur 5dbm afin de limiter la puissance d'émission de vos équipements Wifi à votre espace



Attention :

L'utilisation par les exposants de leur propre routeur ou matériel wifi est autorisé sur le Salon **uniquement si cette utilisation a fait l'objet d'une demande préalable de fréquence sur l'espace exposants** (Aménagement et logistique > Services additionnels > Internet).

Nous rappelons également que **le partage de connexion est strictement interdit sur le Salon**.

Informations importantes :

- **nous ne garantissons pas le débit du wifi. Nous vous recommandons donc fortement d'acheter sur votre espace exposants une connexion wifi ou filaire qui sera dédiée pour votre stand.**
- **nos régisseurs techniques sont là pour aider si vous avez la moindre difficulté.**

ESPACE EXPOSANT

Afin de faciliter la préparation de votre venue, retrouvez sur votre espace exposant dédié :

- toutes les informations nécessaires à l'organisation de votre participation
informations pratiques, horaires montage/démontage, plan du Salon et de votre stand, CGV, règlement d'architecture, process pour envoyer des colis sur le Salon...
- de nombreuses prestations relatives à votre stand
téléchargement des badges exposants, aménagements, agencements et décorations, prestations techniques, animations et communication
- un lien vous permettant d'envoyer des invitations à vos clients et prospects pour qu'ils vous rendent visite sur votre stand
- des éléments de communication pour renforcer la visibilité de votre entreprise en amont et pendant l'événement.

Connexion à l'espace exposant :

Votre login correspond à l'adresse mail communiquée à la signature du devis

Votre mot de passe provisoire vous est transmis par votre contact commercial (*pensez à le modifier à votre 1ère connexion, rubrique "Mes identifiants"*)

[Connexion espace exposant](#)

ACCREDITATIONS ET INVITATIONS

En fonction de la superficie de votre stand, un certain nombre d'accréditations (badges exposants) et d'invitations vous est offert.

SUPERFICIE DU STAND	ACCRÉDITATIONS (badges exposants)	INVITATIONS (badges visiteurs)
Compétitions et Partenaires	2	4 Discovery Pass & Sessions
6m ²	4	6 Discovery Pass & Sessions
9m ²	6	8 Discovery Pass & Sessions
12m ²	8	10 Discovery Pass & Sessions
18m ²	10	14 Discovery Pass & Sessions
27m ²	12	20 Discovery Pass & Sessions
36m ²	14	26 Discovery Pass & Sessions
De 37 à 72m ²	16	36 Discovery Pass & Sessions
De 73m ² et plus	18	48 Discovery Pass & Sessions

Les accréditations sont l'équivalent de Full Pass et donnent accès à l'ensemble de l'événement (exposition, conférences, Tech Talks, Doctoriales, LV Party, Cérémonie des Awards).

Votre badge mentionnera votre statut : "EXHIBITOR".

Les accréditations sont téléchargeables depuis votre espace exposant.

Vous pouvez inviter vos clients, prospects,... en leur envoyant **une invitation Discovery Pass & Sessions** qui donne accès à l'exposition, aux conférences, Tech Talks, et Doctoriales.

Le badge mentionnera le statut : "ATTENDEE".

Les invitations sont à envoyer depuis votre espace exposant.

TIPS COMMUNICATION

Faites le buzz sur les Réseaux Sociaux pour accroître votre visibilité et votre visitorat !

Avant le Salon

- Annoncez votre présence sur les réseaux sociaux via votre compte LinkedIn, X, etc... en récupérant les visuels du Kit de Communication disponible sur votre espace exposant
- Suivez le compte @lavalvirtual sur X, LinkedIn et Instagram afin de rebondir sur l'actualité de l'événement et vous tenir au courant
- Partagez l'actualité du Salon sur vos comptes et profitez-en pour parler de votre entreprise !

Pendant le Salon

- Continuez à communiquer sur les réseaux sociaux en prenant votre stand en photo et en donnant son emplacement régulièrement
- Pensez à ajouter dans vos tweets le hashtag #lavalvirtual2026 et à mentionner le @lavalvirtual pour remonter dans le fil d'actualités du Salon
- Retweetez @lavalvirtual ou partagez les posts LinkedIn si l'on parle de vous !

Interviews sur le Salon

- Un espace interview est à disposition sur le Salon. Vous pouvez contacter Alizée Gautier : agautier@laval-virtual.org pour réserver un créneau.
- Pour des raisons de sécurité, tout tournage souhaité sur un autre lieu que cet espace est soumis à validation auprès d'Alizée Gautier : agautier@laval-virtual.org

Après le Salon

- Faites vos feedbacks sur vos Réseaux Sociaux et partagez vos succès !

CONTACTS

Régisseur Technique du Salon

Nicolas BERNARD

Email : nicolas@3aevenement.fr

Téléphone : +33 (0) 6 80 21 54 66

Laval Virtual

Maxime LEROY

Email : mleroy@laval-virtual.org

Téléphone : +33 (0) 7 86 76 62 02

